



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/817  
15 décembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Point 17 g) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIÈGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES  
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Nomination d'un membre du Corps commun d'inspection

Note du Président de l'Assemblée générale

1. Comme indiqué au paragraphe 1 de la note du Secrétaire général (A/50/107), l'Assemblée générale, dans sa décision 49/321 du 23 décembre 1994, a nommé quatre membres du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2000. Le Secrétaire général a été informé que l'un de ces membres, M. Ali Badara Tall (Burkina Faso) avait donné sa démission le 17 octobre 1995, avant le début de son mandat, qui aurait commencé le 1er janvier 1996 et se serait terminé le 31 décembre 2000. L'Assemblée générale devra donc, à sa cinquantième session, nommer un membre du Corps commun d'inspection pour un mandat de cinq ans allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2000.

2. Conformément aux procédures décrites au paragraphe 1 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, le Président de l'Assemblée générale a décidé, après avoir consulté le groupe régional intéressé, qu'il convenait de demander au Burkina Faso de proposer un nouveau candidat au remplacement de M. Tall (voir annexe I).

3. Le Président de l'Assemblée générale a tenu les nouvelles consultations visées au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, y compris avec le Président du Conseil économique et social et le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Comité administratif de coordination. Les réponses du Président du Conseil et du Secrétaire général à la lettre identique qu'il leur a adressée le 27 novembre 1995 figurent aux annexes II et III.

4. Ayant mené à bien les consultations requises, le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de présenter à l'Assemblée la candidature de M. Louis Dominique Ouedraogo (Burkina Faso) à un poste de membre du Corps commun d'inspection pour un mandat allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2000.

ANNEXE I

Lettre datée du 31 octobre 1995, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent  
de la Sierra Leone

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de la réunion qu'il a tenue le 31 octobre 1995, le Groupe africain a approuvé la candidature de l'Ambassadeur Louis Dominique Ouedraogo à un poste de membre du Corps commun d'inspection, en remplacement de la candidature de M. Ali Badara Tall, soumise préalablement par le Burkina Faso.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Sierra Leone  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

Président du Groupe africain pour le mois  
d'octobre 1995

(Signé) Alimamy Pallo BANGURA

ANNEXE II

Lettre datée du 30 novembre 1995, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Conseil  
économique et social

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 novembre concernant la candidature de M. Louis Dominique Ouedraogo (Burkina Faso) à un poste de membre du Corps commun d'inspection. J'ai examiné les qualifications de M. Ouedraogo et approuve sa candidature.

(Signé) Ahmad KAMAL

ANNEXE III

Lettre datée du 15 décembre 1995, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, en  
sa qualité de Président du Comité administratif de  
coordination

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 27 novembre 1995 concernant la nomination d'un membre du Corps commun d'inspection.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du statut du Corps commun d'inspection, j'ai le plaisir de vous informer qu'en ma qualité de Président du Comité administratif de coordination, j'approuve la nomination de M. Louis Dominique Ouedraogo (Burkina Faso) pour un mandat allant du 1er janvier 1996 au 31 décembre 2000.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----